

CONCOURS INTERNE D'INGÉNIEUR TERRITORIAL

SESSION 2019

ÉPREUVE DE PROJET OU ÉTUDE

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

L'établissement d'un projet ou étude portant sur l'une des options, choisie par le candidat lors de son inscription, au sein de la spécialité dans laquelle il concourt.

Durée : 8 heures
Coefficient : 7

SPÉCIALITÉ : PRÉVENTION ET GESTION DES RISQUES

OPTION : DÉCHETS, ASSAINISSEMENT

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surlieur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ L'utilisation d'une calculatrice de fonctionnement autonome et sans imprimante est autorisée.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 119 pages

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué.
S'il est incomplet, en avertir le surveillant**

- ♦ Vous répondrez aux questions suivantes dans l'ordre qui vous convient, en indiquant impérativement leur numéro.
- ♦ Vous répondrez aux questions à l'aide des documents et de vos connaissances.
- ♦ Des réponses rédigées sont attendues et peuvent être accompagnées si besoin de tableaux, graphiques, schémas...

Vous êtes ingénieur de projet au sein de la Direction Générale des Services Techniques d'un syndicat mixte départemental (SYNDIMIX) assurant la compétence traitement des déchets ménagers et regroupant 200 communes du département (adhérentes au syndicat soit directement, soit par l'intermédiaire d'établissements publics de coopération intercommunale). Le département, qui compte 600 000 habitants, est moyennement peuplé et multipolarisé (avec une ville au centre fortement peuplée et 10 villes de plus de 10 000 habitants réparties sur le territoire).

D'un point de vue géographique, il s'agit d'un département côtier qui présente un attrait touristique avec un accroissement de population en période estivale. Par conséquent, la production de déchets subit de fortes variations saisonnières.

SYNDIMIX dispose sur son territoire des installations suivantes :

- Un centre de tri des collectes sélectives multimatériaux nouvelle génération mis en service en 2016 (centre permettant de traiter 100% du flux annuel de collectes sélectives multimatériaux collectées) ;
- Une plateforme de compostage des biodéchets (unité permettant de traiter 100% du flux annuel de biodéchets collectés) ;
- Un centre de tri / compostage des ordures ménagères résiduelles permettant de traiter 50% du flux annuel collecté sur le département ;
- 10 centres de transfert répartis sur tout le département ;
- 3 installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND) recevant près de 50% du flux annuel d'ordures ménagères résiduelles ainsi que l'ensemble des refus de tri des différents centres répartis sur le département.

Pour supprimer la mise en décharge des déchets non inertes (notamment en période estivale), des réflexions sont en cours afin de mettre en œuvre une stratégie en cohérence avec les nouvelles exigences réglementaires relatives à la gestion des déchets d'une part, et à la concertation / participation du public d'autre part.

Dans ce contexte, il vous est demandé de préparer les documents suivants, à l'attention du Directeur Général des Services :

Question 1 (3 points)

Vous rédigerez une note présentant l'évolution du contexte réglementaire en matière de gestion des déchets depuis la parution de la loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) du 17 août 2015.

Question 2 (10 points)

Vous réaliserez une note de propositions portant sur la nouvelle stratégie du syndicat à développer selon 2 axes :

- Axe 1 : Politique de prévention permettant de réduire intrinsèquement la quantité globale de déchets produits par les habitants du territoire et en particulier la quantité d'ordures ménagères résiduelles.

Sur ce point, vous vous attacherez à présenter un programme d'actions concrètes qui identifiera les acteurs concernés (et en particulier les adhérents du syndicat pour les actions potentielles relatives à la collecte des déchets).

- Axe 2 : Suppression de la mise en décharge des déchets non inertes / optimisation et création d'installations sur le territoire.

Dans un premier temps, avant d'établir la liste des installations potentielles à optimiser / créer, vous proposerez une démarche organisationnelle et opérationnelle reprenant les différentes étapes de travail permettant d'aboutir à une proposition solide et étayée (organisation interne au syndicat, identification des acteurs concernés, état des lieux des installations du syndicat, identification des installations implantées sur des territoires voisins, etc.);

Dans un second temps, vous présenterez des propositions techniques pour compléter et renforcer le parc d'installations de réception / traitement de déchets sur le territoire. Plus particulièrement pour le flux d'OMR, vous identifiez les différentes solutions techniques envisageables pour le syndicat et préciserez notamment, en justifiant vos choix :

- le type d'installations envisagées et l'objectif recherché ;
- le procédé technique envisagé ;
- les avantages / inconvénients pour le territoire.

Question 3 (2 points)

Afin de déployer de manière opérationnelle le projet de construction d'une ou plusieurs nouvelles installations sur le territoire et d'en assurer l'acceptabilité par le plus grand nombre, il apparaît essentiel de faire un choix partagé avec les acteurs du territoire, dans le cadre d'une concertation à engager en amont du projet. Sur ce point, il vous est d'abord demandé de présenter une note portant sur le cadre réglementaire relatif à la participation du public aux décisions en matière d'environnement.

Question 4 (5 points)

D'un point de vue stratégique, il a été décidé par le syndicat de saisir la Commission Nationale du Débat Public, qui a choisi, au regard des enjeux de ce projet, d'organiser une concertation préalable et a désigné un garant de cette concertation.

Dans ce contexte, on vous demande de mettre en œuvre un dispositif opérationnel d'information et de participation du public. Vous préciserez notamment les actions à mettre en place, les acteurs associés, les cibles visées et les outils déployés.

Liste des documents :

Document 1 : « L'élu et les déchets » (extraits) - *Guide AMORCE* - juin 2017 - 42 pages

Document 2 : « Saisine non-obligatoire de la CNDP » - *Fiche n°2 de la CNDP. Debatpublic.fr* - consulté en novembre 2018 - 2 pages

Document 3 : « Garants de la participation » - *Fiche n°6 de la CNDP. Debatpublic.fr* - consulté en novembre 2018 - 1 page

Document 4 : « Traitement des déchets » - *ecologique-solidaire.gouv.fr* - 15 février 2017 - 9 pages

Document 5 : « Économie circulaire : Les trois nouveaux R des entreprises : réduire, réutiliser, recycler » - *Le nouvel Économiste* - 5 octobre 2018 - 3 pages

- Document 6 :** « La loi de transition énergétique pour la croissance verte en actions » (extraits) - *Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer* - juillet 2016 - 9 pages
- Document 7 :** « Démocratie environnementale : ce qui change » - *le Moniteur* - 27 avril 2018 - 2 pages
- Document 8 :** « Projet de reconstruction du centre de traitement des déchets ménagers à Romainville / Bobigny » - SYCTOM. *Lettre d'information n°1* - juillet 2017 - 4 pages
- Document 9 :** « Projet de reconstruction du centre de traitement des déchets ménagers à Romainville / Bobigny » - SYCTOM. *Lettre d'information n°4* - mai 2018 - 4 pages
- Document 10 :** « Projet de futur centre de traitement des déchets ménagers à Romainville/Bobigny. Synthèse des enseignements de la concertation préalable » - SYCTOM - janvier 2018 - 25 pages
- Document 11 :** « Saison estivale : le sitcom se plie en quatre » - *Sitcom infos n°5* - octobre 2011 - 4 pages
- Document 12 :** « Spécial déchets. La Vendée fait le choix du civisme écologique» - *le Journal de la Vendée* - novembre 2005 - 7 pages
- Document 13 :** « Les centres ou quais de transfert » - VALCOR - 28 novembre 2018 - 2 pages
- Document 14 :** « Préparation de combustibles solides de récupération » - ADEME - 20 juillet 2018 - 1 page

Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.